



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

**Budgets Lotissements et Z.A.E. - Contributions financières au
budget principal**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99556

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Finances Budget Comptabilité

**Budgets Lotissements et Z.A.E. - Contributions financières au
budget principal**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les services Urbanisme et Affaires Economiques bénéficient du concours d'un certain nombre de services de la Ville rattachés au budget principal, pour les opérations de lotissements et de zones d'activités économiques retracées en budgets annexes.

Il convient en conséquence de déterminer une participation financière de ces budgets annexes au budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer une participation financière annuelle des budgets annexes Lotissements et Z.A.E. à 2 % des dépenses de fonctionnement (hors la participation elle-même) votées au Budget Primitif (année N).

Pour l'exercice 1999, la participation ne s'appliquera qu'aux nouvelles opérations d'aménagement des budgets annexes.

- fixer une participation financière correspondant aux intérêts d'emprunts contractés par la Ville pour financer les opérations d'aménagement rattachées aux budgets annexes. Cette participation sera calculée chaque année en fonction du besoin réel de financement constaté.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)